



CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal no 2

### Séance du lundi 11 décembre 2017

Il est 20h00 lorsque **M. E. Gentilini**, vice-président, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal de Corsier. Il excuse l'absence du M. P. Groux, Président, hospitalisé pour des problèmes de dos. Il salue les Conseillers, M. le Syndic F. Brun, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Il salue également Mme F. Guérin, huissière, M. B. Demierre, Greffe municipal, M. le Sergent Ch. Hertzseisen, répondant de police de proximité et Mme V. Boden, Directrice de l'Etablissement primaire et secondaire de Corsier-sur-Vevey et environs.

Les membres suivants sont excusés : Mme A. Reber ainsi que MM. Th. Baechtold, O. Bays, D. Grandchamp, P. Groux, Ch. Kaelin, J.-L. Klopfenstein, J.-D. Martin, U. Schluechter et G. Volet.

Les scrutateurs seront MM. M. Layaz et T. Ribeiro.

Les membres qui s'excusent le font auprès de la secrétaire :  
[christine.ccc@hotmail.com](mailto:christine.ccc@hotmail.com) (079.380.38.64)  
ou auprès du Président : [pgroux1@gmail.com](mailto:pgroux1@gmail.com) (076.562.36.26)

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**M. le vice-président** propose d'ajouter un point 5b :

-allocation de Mme V. Boden Directrice de l'établissement primaire et secondaire de Corsier-sur-Vevey (EPS) et environs.

A la demande du groupe de l'Alliance, la nomination d'un scrutateur est repoussée à la prochaine séance, soit le 12 mars 2018 (suppression du pt 7).

Au point 8, il est porté à l'ordre du jour :

-un postulat de Mme C. Stucki (C), déposée le 11 décembre 2017

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017

En p. 9, **M. F. Rittmeyer** (V) demande la modification suivante : lundi 11 décembre à la place de lundi 12 décembre.

Le procès-verbal du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

### 4. Correspondance et communications du Bureau du CC

-le 6 novembre 2017, **M. le Président** a représenté le pouvoir Législatif lors de la réception des jeunes citoyens. 15 jeunes étaient présents autour d'une fondue et des animations proposées par M. Th. Chevalley et Mme F. Cirrito.

-le 23 novembre 2017, Mme la Préfète F. Siegrist est venue inspecter l'administration de la commune ainsi que les archives du Conseil et les comptes rendus des dernières votations. Tout était en ordre !

-le 25 novembre 2017, La soirée de gym de Corsier-Corseaux a présenté un spectacle de qualité. Les nombreux enfants sur la scène prouvent la bonne santé de cette société.

-à l'issue de la séance, les Conseillers recevront leurs jetons de présence dans la salle de Château 2.

### 5. Communications de la Municipalité

#### Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

**Conseil communal – Vœu** : en référence à la réponse municipale du 11 juillet 2017 quant au vœu déposé par la Concorde le 19 juin 2017 par l'intermédiaire de Mme Marie Pickavance, demandant à la Municipalité d'évaluer la possibilité de mise à disposition d'une salle communale aux Monts-de-Corsier en utilisant les locaux de la garderie « La Clef des Champs » qui a fermé ses portes dans le courant de l'année, nous vous informons que si le bail en cours devait être résilié, nous réfléchissons à la création d'une salle communale à cet endroit. Par ailleurs, nous relevons la possibilité de mettre à disposition la salle de la Chapelle des Monts pour des réunions. Nous précisons cependant qu'aucune boisson alcoolisée ne pourra être servie dans cette pièce et qu'une attention particulière devra être prêtée, les instruments de la Fanfare des Monts étant entreposés à cet endroit.

**Conseil communal – Vœu** : en réponse à l'intervention de M. François Rittmeyer – déposée lors de la séance du 25 septembre 2017 – concernant le postulat de M. Eros Gentilini sur le thème « Planification Energétique Territoriale », la Municipalité a pris acte du rejet de son rapport no 05/2017 par le Conseil communal lors de la séance du 25 septembre 2017 et attend la suite qui sera donnée à cet objet par les conseillers communaux.

**Administration communale** : les bureaux de l'Administration communale seront fermés du vendredi 22 décembre 2017 à 11h00 au jeudi 4 janvier 2018, à 08h00.

**Réception des Jeunes citoyens** : la Municipalité, les animateurs Jeunesse ainsi que le personnel de l'administration ont accueilli 15 jeunes citoyens (sur un total de 38) à une soirée récréative le lundi 6 novembre dernier. Après la traditionnelle partie officielle, une fondue était partagée, suivie d'un quiz préparé par EGZEKO, Animation Jeunesse.

## **Education, sociétés locales & sports, développement durable – Bernard Schär**

**Noël au village** : la société de Développement vous invite à un moment de partage et de détente dans la cour du Collège de Corsier, le **mercredi 20 décembre 2017, à 18h00**. Une chantée des enfants des classes primaires aura lieu dans la Grande salle à la même heure. Toute la population est invitée à venir écouter les chants puis partager un moment convivial autour d'un verre de vin chaud ou de thé et d'une assiette de soupe fumante.

### **Association scolaire intercommunale du Cercle ASIC :**

- 1) le 28 septembre 2017 le Conseil intercommunal de l'association scolaire a adopté à l'unanimité :
  - la motion "demande de couverture financière à hauteur de CHF 5'000.00 maximum en cas de déficit de la manifestation" - *il s'agit d'une activité qui se déroule durant toute l'année et concerne toutes les classes de Corseaux sur le thème du cirque. Des spectacles clôtureront l'année scolaire ;*
  - le préavis no 4/2017 relatif au budget amendé 2018, qui présente un total à charge des communes de CHF 4'915'700.00
- 2) M. Sébastien Eienberger, conseiller municipal démissionnaire de Jongny va quitter le Comité de direction de l'association scolaire. Il sera remplacé dès le 1er janvier prochain par Mme Céline Murisier, qui sera assermentée le 12 décembre prochain.

**Développement durable** : à la suite de la projection du film « Demain » organisée par la société de Développement et la Commission Agenda 21, des citoyens se sont mobilisés et ont créé le collectif « Demain à Corsier ». Je reste à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet.

**Animation jeunesse** : à la fin du mois de décembre, le Comité de direction de l'Association scolaire va prendre congé de Mme F. Cirrito, animatrice jeunesse, remplaçante de Mme S. Favre en congé maternité. Mme F. Cirrito a donné entière satisfaction durant son engagement. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme S. Favre reprendra son activité à 40 %.

### **Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :**

**Conseil communal – Question** : en complément à la réponse donnée lors de la séance du 25 septembre 2017 quant à la question de Mme Jocelyne Henry-Beaudois déposée lors de la séance du 25 septembre 2017 sur la signalisation de l'arrêt de bus « Riant-Mont » de la rue des Terreaux – nous vous informons que la Municipalité a contacté le service Signalisation de Police Riviera pour la pose d'une bande réfléchissante supplémentaire afin de signaler la présence du trottoir même en cas de neige.

### **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher**

**Conseil communal – Vœu** : en référence au vœu de Mme Valérie Rapsode – déposé lors de la séance du 25 septembre 2017 – demandant à la Municipalité une prise en charge impartiale de chaque demande de naturalisation, la Municipalité informe que ce vœu a été intégré dans la réponse à l'intervention du PS/POP concernant la Commission de Naturalisation, qui a été adressée à chaque conseiller pour la séance de ce soir.

**Nonagénaires** : une délégation municipale a fêté deux nouveaux nonagénaires : Mme Nelly Karlen, le 7 octobre et Mme Jacqueline Monachon le 3 novembre 2017. Toutes nos félicitations !

## Population & Sécurité – Arianne Rouge

**Police – Contrôle de vitesse** : à trois reprises l'indicateur de vitesse a été placé dans le village. En septembre dans les rues du Château et de l'Esplanade et en octobre aux Terreaux. Les résultats sont les suivants :

- Zone 30 Rue du Château en direction du temple du 6 au 12 septembre : 6804 véhicules, vitesse maximum 57 km/h, vitesse moyenne de 28 km/h et 85% des véhicules roulaient à 34km/h ;
- Rue de l'Esplanade à la descente zone 50 du 19 au 26 septembre : vitesse maximum 74 km/h, vitesse moyenne 38 km/h, 85% des véhicules roulaient à 46 km/h ;
- Rue des Terreaux à la descente zone 50, du 3 au 10 octobre : 12'222 véhicules, vitesse maximum 62 km/h, vitesse moyenne 31 km/h, 85% des véhicules roulaient à 38 km/h.

**Opération Nez Rouge** : le service de rapatriement gratuit, offert à tous les conducteurs qui ne sont plus en état de conduire aura lieu en cette fin d'année aux dates suivantes : **les 8 et 9 décembre 2017, puis du 15 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au matin**. Dans le cadre de cette action, le Comité est à la recherche de personnes motivées à rejoindre ses rangs. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les responsables à l'adresse mail : [contact@nrev.ch](mailto:contact@nrev.ch).

**Association Sécurité Riviera** : le 28 septembre 2017 le Conseil intercommunal Sécurité Riviera a adopté à une très large majorité (quatre abstentions), les conclusions du préavis no 04/2017 du Comité de direction du 8 juin 2017 sur le projet de budget 2018 de l'Association Sécurité Riviera.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2018, qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes CHF 43'246'479.25  
Total des revenus CHF 24'840'972.00  
Soit une charge nette à répartir CHF 18'405'507.25.

De plus, des réponses ont été apportées à diverses interpellations qui sont considérées comme réglées.

**Taxis Riviera** : depuis le 2 octobre 2017, un no d'appel unique permet d'atteindre les taxis concessionnaires A de la région Riviera : 0848 001 230

## Environnement – Michel Ceppi

**Conseil communal – Vœu** : en référence à la réponse municipale du 15 août 2017 quant au vœu déposé par le PS&POP le 19 juin 2017 par l'intermédiaire de Mme Jessica Ribeiro, demandant à la Municipalité de sécuriser l'accès à l'autoroute dans le secteur de l'hôpital psychiatrique de Nant afin d'éviter les accidents de personnes, nous vous informons que l'OFROU va sécuriser l'accès à l'autoroute et la Municipalité a posé une clôture le long de la glissière de sécurité du pont de la Bergère.

**Conseil communal – Vœu** : en réponse au vœu des Verts – déposé par l'intermédiaire de M. François Rittmeyer lors de la séance du 25 septembre 2017 – concernant le mandat pour la gestion des arbres, la Municipalité informe qu'elle est d'ores et déjà engagée pour une durée de 5 ans avec l'entreprise Bois-Riviera, soit jusqu'en 2020. Elle discutera du choix de poursuivre avec cette entreprise ou d'en mandater une autre en janvier 2020. Par ailleurs, nous rappelons que le choix de l'essence pour remplacer les deux tilleuls abattus au Parc Chaplin est de compétence municipale et que celui-ci s'est porté sur 2 marronniers sans fruit « Aesculus carnea x Briotii ».

**Vigne communale** : la vendange de la vigne communale a eu lieu le samedi 7 octobre 2017 par beau temps. Voici les quantités de raisins encavées : 997 kg de Chasselas à 80 degrés oechslé (en 2016 : 886 kg de Chasselas, sondés à 74°) ; 257 kg de Gamaret à 99 degrés oechslé (en 2016 : 346 kg de Gamaret, sondés à 94°) et 350 kg de Garanoir à 97 degrés oechslé (en 2016 : 583 kg de Garanoir sondés à 92°).

La production de 2017 donnera 1000 bouteilles de vin blanc et 600 bouteilles de rouge.

### **Eaux & Travaux – Philippe Goletta**

**SIGE** : le 7 décembre 2017, le Conseil intercommunal a accepté le budget du SIGE :

Entrée : CHF 54'859'622.00 Sortie : CHF 54'676'752.00 Bénéfice : 182'865.00.

**Carrefour de La Chaux** : le rond-point de La Chaux est maintenant terminé. Il reste une couche à poser. Les travaux en direction d'Attalens dureront jusqu'au mois d'avril 2018.

### **5b. Allocution de Mme V. Boden, Directrice de l'EPS de Corsier-sur – Vevey et environs**

**Mme V. Boden** se présente et décrit son parcours académique. Elle est enseignante maths/sciences à Corsier depuis 7 ans. Dès 2014, elle a accédé au poste de doyenne secondaire cycle 3. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, elle est nommée directrice de l'EPS Corsier-sur-Vevey.

Les missions que la DGEO (direction générale de l'enseignement obligatoire) lui a confié en tant que Directrice sont :

- assurer la gestion administrative de l'EPS de Corsier-sur-Vevey et environs.
- veiller à la qualité pédagogique.
- gérer les ressources humaines et les finances.
- promouvoir la collaboration avec tous les acteurs de l'école.

Le Conseil de direction se compose de :

- Mme V. Boden, Directrice
- Mme V. Lakhrech, doyenne cycle 1 (1 à 4P) et SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation)
- M. P. Mellina, doyen cycle 2 (5-6-7-8P) et administratif
- Mme V. Magnin, doyenne pédagogique cycle 3 (9-10-11S)
- M. A. Jaccoud, doyen administratif cycle 3, ainsi que projets numériques.

Le Secrétariat est composé de Mmes L. Antille, B. Mottier, V. Primmaz, ainsi que d'un stagiaire MPC.

**Mme V. Boden** présente les 5 axes principaux de travail au sein de l'EPS de Corsier.

**Axe 1** : conduire tous les élèves à la maîtrise des objectifs de base et à la certification et accompagner les élèves à besoins particuliers.

**Axe 2** : motiver les élèves et les enseignants et valoriser leur travail. Favoriser les projets pédagogiques. Elle cite quelques exemples (projet de cirque avec toutes les classes de Corseaux, chorales lémaniques, Tous en Choœur, concours d'art mis en place par le Chaplin's world dont une classe 7P a gagné le prix, soit se rendre sur place, pour aller voir la statue de glace de Chaplin au Jungfraujoch. Des petits projets se concrétisent au sein des diverses classes.

Axe 3 : promouvoir une voie choisie pour les élèves en fin de parcours scolaire. Elle remercie les communes pour le soutien au projet LIFT. Il y a également une collaboration entre l'école et l'orientation scolaire et professionnelle.

Axe 4 : favoriser un climat d'établissement harmonieux basé sur la confiance et le respect (par le biais de l'action « charte » et de divers groupes de travail. Participer avec les différents partenaires de l'école et extra-scolaire.

Axe 5 : adapter les pratiques éducatives aux enjeux de demain, soit favoriser l'apprentissage des langues à travers les échanges linguistiques. Un groupe d'élèves est parti en Allemagne. Des élèves tessinois sont venus dans le Cercle scolaire. Développer et promouvoir l'éducation au numérique (prévention) et par le numérique (projets). Elle remercie les communes pour leur soutien financier. Cela permet aux élèves de travailler dans de bonnes conditions. Le canton devrait reprendre la gestion du parc informatique des établissements scolaires.

**Mme V. Boden** termine sa présentation en précisant les valeurs sur lesquelles elle s'appuie :

-le respect, la sécurité, la coopération, la communication et la bienveillance.

**M. le vice-président** remercie Mme la Directrice pour son intéressante présentation et lui offre des chocolats.

## 6. Préavis no 05/2017 Budget communal 2018

M. N. Luyet (A) lit le rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité, accepte le préavis.

**M. le vice-président** invite les Conseillers à prendre le document « Budget 2018 » et demande, lors d'intervention, de préciser les numéros de la page et du compte.

**M. P. Bugmann** (A) p. 9, 150, s'étonne qu'il faille soutenir la Fondation du Septembre musical (CHF 70'000.00) alors que le Septembre musical bénéficie d'un soutien financier du Fonds culturel de CHF 200'000.00. Il demande quel organe surveille la comptabilité car n'importe quel comptable peut jongler entre les comptes pour la promotion de la musique (Septembre musical) et l'organisation (Fondation du Septembre musical). Cette situation, à moindre échelle, est identique au soutien du Théâtre des ¾.

**Mme U. Bucher** répond qu'il y a deux entités différentes et séparées. Il y a le Septembre musical qui assure la programmation de la saison et le Conseil de la Fondation du Septembre musical qui assure le bon fonctionnement du Septembre musical. Ce dernier est surveillé par le Conseil des fondations du Canton de Vaud qui exige que les Fondations aient des fonds suffisants. Si tel n'était pas le cas, le Septembre musical disparaîtrait. Le Président de la Fondation, M. Maire, avocat à Lausanne, a contacté toutes les communes pour obtenir un soutien financier afin d'assurer la pérennité du Septembre musical, événement très important pour la Riviera.

Concernant le Théâtre des ¾, à Vevey, le Fonds culturel a augmenté son soutien au niveau artistique. Il ne soutient pas les côtés administratifs et techniques des théâtres, compagnies, etc... le Théâtre des ¾ a fait un appel d'aide aux communes car il envisage des travaux de rénovation.

**M. P. Bugmann** (A) demande quel est le travail de la Fondation du Septembre musical ?

**Mme U. Bucher** précise qu'elle assure un soutien juridique et financier. C'est une exigence cantonale. Le Canton exige que le Conseil de fondation dispose de réserves pour assurer la viabilité du Septembre musical.

**M. P. Bugmann (A)** relève qu'il y a beaucoup de sociétés qui organisent des concerts, des festivals sans Conseil de Fondation.

**Mme U. Bucher** approuve mais précise qu'un autre règlement régit l'organisation du Septembre musical.

**M. R. Genoud (A)** remarque qu'il n'est pas en possession du budget du Fonds culturel. Il constate une différence entre le budget CHF 167'800.00 et l'annexe CHF 159'355.50.

**M. le Syndic** répond que le projet de budget se trouve dans l'annexe. La différence provient du fait que le Fonds culturel a baissé la contribution à CHF 46.50 / habitant au lieu de CHF 48.00. Les communes auront CHF 1.50 pour financer des projets culturels communaux.

Dans la présentation du Budget 2018, il est mentionné CHF 48.00. La décision du Fonds culturel de baisser la participation à CHF 46.50 est parvenue après l'élaboration du Budget communal. Il faut lire CHF 46.50 à la fin du rapport de la Commission des finances.

**M. R. Genoud (A)** constate que la Commission des finances a d'autres informations car elle a pu réagir à la demande de soutien à la Fondation du Septembre musical.

**M. le Syndic** répond que les informations concernant le Septembre musical se trouvent à la page 8. L'abaissement à CHF 46.50 a été discuté lors de la rencontre avec la Commission des finances.

**M. P. Bugmann (A)**, n'est pas certain que la décision finale de fixer la contribution de CHF 46.50 soit effective pour 2018.

**M. le Syndic** répond que la somme de CHF 46.50/habitant est inscrite au budget 2018 du Fonds Culturel Riviera.

**M. V. Volet (A)** p.21, 4232, *Location Bureau Egzeko*, demande pour quelle raison l'animateur jeunesse bénéficie d'un bureau alors que le chalet, à côté de l'école est à disposition d'Egzeko.

**M. B. Schär** répond que, l'hiver, il n'est pas possible de travailler et d'accueillir les jeunes dans un local non chauffé. Pour Egzeko, l'Association scolaire loue à la Commune de Corsier un bureau ; réunions, rencontres et travail administratif s'y déroulent. A la bonne saison, les jeunes se rencontrent dans le chalet.

**Mme M. Gullo-Ott (P)**, p.31, 3188.04, *Opération sacs gratuits enfants* CHF 500.00 demande quelle est la différence avec la p.41, 3659.05, *Mesures sacs offerts enfants bas âge* CHF 6'000.00.

**M. le Syndic** répond que la somme de CHF 500.00 représente le travail administratif et le courrier. Le montant de CHF 6'000.00 représente le coût des sacs offerts.

**Mme M. Meier (C)**, p.33, 4359.xx *Facturation, incinérables au poids*, s'étonne de la différence entre le Budget 2018 CHF 23'500.00 et les revenus 2017 CHF 51'800'00.

**M. le Syndic** répond qu'une société privée évacuait ses déchets par le biais de la Commune. Ce travail est maintenant réalisé par une entreprise privée d'où la diminution des revenus.

**M. T. Ribeiro (P)**, p.37, 3521.00, *Participation à Police Riviera*, en tant que délégué de l'ASR a pris bonne note des remarques de la Commission des finances et reste vigilant face aux dépenses. Il relève une différence de CHF 3'000.00 entre les budgets 2017 et 2018. Il nomme les services qui dépendent de l'ASR, soit le SDIS, la protection civile, les ambulances et la Police. La situation n'est pas dramatique, il est important de garantir la sécurité et le bien-être des citoyens.

Il n'y a plus de question concernant le Budget 2018 et **M. le vice-président** propose d'étudier le document « Annexes ».

**M. F. Rittmeyer (V)** constate que le Service d'accueil extra-scolaire « Ondîne » ne touche pas de subventions cantonales et demande pour quelles raisons ? quel est le manque à gagner pour la Commune ?

**Mme U. Bucher** répond qu'aucune subvention n'est accordée car « Ondîne » ne fait pas partie d'un réseau. Pour obtenir des subventions de la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants), il faut également organiser trois types d'accueil : accueil par les mamans de jour, accueil extra-scolaire et accueil pré-scolaire. Le dernier critère n'est pas développé par « Ondîne ». Une étude est en cours pour rejoindre le réseau « Rêve » car les frais liés à « Ondîne » sont en train d'exploser ! il y a de plus en plus de demandes : accueil du matin, du mercredi après-midi, monitrices diplômées et exigences du Canton qui ont comme conséquence l'engagement d'une nouvelle directrice.

**M. F. Rittmeyer (V)** souhaite que des démarches soient entreprises rapidement pour rejoindre le réseau « Rêve » et toucher des subventions.

**Mme U. Bucher** explique que les communes ont tenu à conserver l'autonomie financière et la gestion de « Ondîne » jusqu'à présent. La participation des parents du Cercle est à hauteur de 40%. A titre comparatif, la participation des parents de Vevey se monte à 30%. L'aspect financier était satisfaisant. La situation a changé et une réflexion doit être menée quand à une éventuelle adhésion à un réseau.

**M. R. Genoud (A)** 110.3011, *Traitement du personnel*, relève la différence entre le budget 2017, CHF 538'000.00 et le budget 2018, CHF 760'200.00. Il demande combien cela représente d'EPT.

**Mme U. Bucher** précise que cela correspond à un poste supplémentaire de direction et à une augmentation des postes de travail liés à l'ouverture des matins dès 07h00 et des mercredis après-midi, obligation cantonale.

**M. R. Genoud (A)** demande s'il est possible de connaître le nombre d'EPT pour la prochaine séance.

**Mme U. Bucher** répond affirmativement.

**Mme M.-Ch. Pickavance (C)**, Budget 2018, p.47, *Investissement, 430, Routes, Ex-routes cantonales – mesures antibruit*, CHF 1'950'000.00, demande quels sont les travaux envisagés.



**M. le Syndic** répond que le préavis traitant de ce sujet est agendé à la séance du 12 mars 2018. Les aménagements de la route de Châtel-St-Denis s'étendent du village à l'entrée de la route de Fenil.

La parole n'est plus demandée. **M. le vice-président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'adopter le budget communal 2018 présentant :

aux revenus	CHF 17'123'800.00
aux dépenses	CHF 17'103'400.00
d'où un excédent de recettes de	CHF 20'400.00

-d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) qui propose le maintien des contributions des communes de la Riviera à CHF 5.00 par habitant

-d'adopter le budget 2018 du Fonds culturel Riviera qui propose de fixer les contributions des communes de la Riviera à CHF 46.50 par habitant.

**Le préavis municipal no 05/2017 est accepté à l'unanimité.**

## 8. Interpellations, motions, postulats

Mme C. Stucki donne lecture de son postulat : **Chaplin's World – billets à prix préférentiels pour Corsiérans sur le site Internet de la Commune**

*Suite à ma précédente demande à la Municipalité concernant une possibilité de proposer sur le site Internet de la Commune 2 entrées par jour aux habitants de Corsier et sur le modèle des billets journaliers CFF, je vous prie de considérer cette possibilité pour la Commune.*

*Sur leur site Internet, Chaplin's World propose des prix réduits pour des **billets non-datés** à partir de l'achat d'un minimum de **30 billets**, avec la possibilité d'échanger les billets non utilisés avec une nouvelle commande.*

*L'offre se trouve à la page 8 du lien suivant :*

*<https://www.chaplinsworld.com/groupes/tarifs-infos-visites-groupes>*

*Si la Commune en prenait 364 X2 (728 billets) et les offrait au prix de CHF 18 au lieu de CHF 25 (ou de CHF 23 pour les retraités), cela ferait une jolie rentrée pour le Musée. La Commune pourrait aussi, en renouvelant la commande, échanger les billets non-utilisés l'année suivante.*

Après discussion, le postulat est transformé en vœu.

**M. le Syndic** émet des doutes, car cela devient un commerce. Les personnes achètent des billets et les revendent avec un bénéfice personnel. La Municipalité va se renseigner, Mme U. Bucher fait partie du Conseil de la fondation Chaplin, la demande sera transmise, il faut être transparent et ne pas faire de concurrence déloyale au Musée Chaplin's World.

**M. F. Rittmeyer (V)** ajoute que s'il est possible de revendre les billets, la Municipalité entre en matière.

**M. le Syndic** répond que la Municipalité va analyser la situation et répondra lors de la prochaine séance.

## 9. Divers et propositions individuelles

**-Mme F. Burger (V)**, au nom des Verts, pose une question concernant l'organisation des transports scolaires :

Actuellement, le bus 213 traverse le village pour déposer et reprendre les élèves devant l'école.

Dans l'étude présentée en mars concernant l'aménagement de la route Châtel-St-Denis, y aura-t-il une variante qui maintiendrait le passage du bus 213 dans le village pour les écoliers ?

Dans ce scénario, le tunnel ne serait plus indispensable et cela permettrait une économie d'environ CHF 500'000.00.

**M. le Syndic** répond que les transports publics ont décidé de ne plus traverser le village avec le bus articulé 213, au vu des difficultés liées à l'étroitesse de la route et des croisements.

Avec le nouveau projet, le bus roulera à l'extérieur du village, sur la route de Châtel. L'arrêt de bus « Délassement » sera maintenu.

**M. T. Ribeiro (P)** comprend qu'il y aura l'arrêt « Délassement » et un arrêt de bus supplémentaire.

**M. le Syndic** répond par l'affirmative.

**-Mme L. Dutoit (C)** demande si les subventions de la Confédération mentionnées dans le Préavis no 13/2016 sont maintenues, au vu du retard du projet des aménagements et des mesures anti-bruit de la route de Châtel.

**M. le Syndic** précise que la Municipalité avait l'intention de présenter ce soir le préavis, mais il y a encore des obstacles pour la mise à l'enquête et des servitudes à régler. Les subsides sont accordés jusqu'en 2018. La Municipalité souhaite réaliser les travaux en 2018. Il ne serait pas souhaitable d'avoir un chantier le long de la route de Châtel lors de l'année de la Fête des vigneron !

**-M. K. Fietze (V)**, au nom des Verts, pose une question concernant une éventuelle extension du site de l'entreprise MERCK à Fenil :

Le groupe des Verts a été approché par une habitante de Fenil qui a fait part de ses soucis concernant un projet d'extension importante de l'usine MERCK.

Serait-il possible d'avoir plus d'informations ?

**M. le Syndic** répond qu'il y a des discussions et des négociations sont en cours. Actuellement, il n'est pas possible de communiquer. Des informations seront données au Conseil l'année prochaine.

**-M. K. Fietze (V)**, au nom des Verts, pose une question concernant la présentation des entreprises locales dans le Corsiéran :

Un livret contenant des informations utiles par rapport à la nouvelle commune et distribués aux nouveaux habitants. Cette publication contient de la publicité pour les entreprises qui se trouvent sur le territoire communal, mais l'information donnée est succincte. D'où l'idée d'accorder un peu de place pour qu'une entreprise, par édition du Corsiéran, puisse se présenter de manière plus approfondie.

Serait-il possible d'offrir un tel service à nos entreprises ?

**M. le Syndic** répond que 150 entreprises sont établies sur la Commune de Corsier. ! Cette brochure a été éditée et financée par les entreprises. Est-ce à la Commune de faire de la publicité pour les entreprises ? A réfléchir !

**M. Ph. Dardenne (A)** relève qu'à Villeneuve, « le journal de la Municipalité » présente uniquement les nouvelles entreprises, mais une par édition.

**-M. C. Desmet (C)** souhaite que du sel soit répandu sur les escaliers et autour des containers de la déchèterie de Praz-Libon.

**M. M. Ceppi** prend note.

**-Mme J. Henry-Baudois (V)**, rappelle que la déchèterie est provisoire jusqu'en 2021. C'est une phase test, ce qui est une bonne chose avant d'en installer une définitive. La place ne manque pas sur le site. L'interpellante demande à la Municipalité d'installer une ressourcerie en test à Praz-Libon qui permettrait aux usagers de donner et récupérer des objets en bon état plutôt que de les jeter. Ces infrastructures existent dans de nombreuses communes à la satisfaction générale. Le temps est venu de penser en terme d'économie circulaire. Les gens aspirent à moins de gaspillage. Cette idée est partagée par de nombreux citoyens qui fréquentent la déchèterie de Praz-Libon.

Il existe de multiples systèmes et ces 3 ans permettraient d'en tester plusieurs. La récupération d'une partie des déchets économisera sur le transport jusqu'à la SATOM et sur le tonnage payé.

Si l'essai démontre qu'il faut engager du personnel supplémentaire, un chômeur pourrait être sollicité, ceci dans le cadre d'un programme d'occupation.

**M. M. Ceppi** répond que cette réflexion est menée par les Municipalités des Communes du Cercle. Faut-il louer un container supplémentaire, engager du personnel complémentaire ? faut-il trouver un local dans une commune et engager des retraités pour la gestion de la ressourcerie ? avec un endroit pour le café, ceci pour favoriser la convivialité.

Toutes ces démarches ont un coût. Il y a également des sites Internet qui permettent de donner ou de revendre à bas prix des objets. Une réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

**Mme J. Henry-Baudois (V)** précise que cela fonctionne très bien au niveau de la convivialité. Il faudrait que la ressourcerie soit située sur le site de Praz-Libon et la tester avant 2021. Les gens doivent être responsables et ne donner que du matériel réutilisable en bon état.

**M. le Syndic** constate qu'un bon nombre de personnes trouvent les charges liées à déchèterie trop onéreuses Une ressourcerie impliquera des coûts supplémentaires. Il y a également une question de place. Lorsque les véhicules arrivent pour décharger leurs objets encombrants, la présence d'une ressourcie risque de ralentir la rotation des voitures. L'introduction d'une ressourcerie implique un changement de la gestion de l'endroit. La Municipalité va étudier la possibilité d'inclure une ressourcerie à Praz-Libon.

**Mme J. Henry-Baudois (V)** répond que c'est juste à l'entrée que les voitures attendent. Il y a de la place après les bennes des produits inertes. Cela implique des changements de mentalité, il faut lutter contre le gaspillage.

**M. F. Dufour (A)** informe que les employés de la brocante sise à Roche se déplacent pour venir chercher les objets superflus. La disparition du ramassage mensuel des objets encombrants a signifié la fin du recyclage par différentes personnes.

**M. F. Rittmeyer (V)** explique que le fonctionnement de la ressourcerie à Montreux est très simple par rapport à celle d'Yverdon qui est plus sophistiquée.

**M. Ph. Dardenne (A)** précise qu'il existe aussi le système des coffres ouverts pour donner une deuxième vie aux objets.

**-Mme L. Pieper (C)** relève la problématique de la neige dans le secteur de la Dautère. La police a dû intervenir car il y avait une dizaine de voitures en travers de la route. Avec la politique de ne pas répandre de sel aux Monts-de-Corsier, le problème devient récurrent d'autant plus que certaines voitures ne sont pas équipées de pneus d'hiver. Est-ce qu'il y a la possibilité de mieux déneiger cette route très fréquentée et qui conduit à la garderie « les écureuils » ?

**M. M. Ceppi** a demandé au responsable du déneigement de mêler du sel au gravier aux endroits stratégiques. Les zones pouvant recevoir du sel vont être déterminées. Les voitures doivent aussi être équipées convenablement pour affronter des routes hivernales. Dans des circonstances difficiles liées à la neige, les enfants peuvent être amenés à pied à la garderie depuis la route cantonale !

**-Mme L. Pieper (C)**, sur la demande de son fils, qui ramasse régulièrement les papiers abandonnés par terre, demande si une poubelle pourrait fixée installée aux arrêts de bus.

**M. P.-A. Debétaz** répond par l'affirmative.

**-Mme V. Rapsode (C)** souhaite faire une remarque suite à la réponse à l'interpellation du PS/POP, déposée le 25 septembre 2017, concernant la Commission de naturalisation. Elle estime que la Municipalité a donné des non-réponses à certaines questions. Elle aurait préféré une réponse telle que parue dans la Presse, dont elle donne lecture. Le vœu déposé par **Mme V. Rapsode** invitait la Municipalité à réfléchir et à garantir pour chacun une prise en charge impartiale dans le respect de la vie privée. **Mme V. Rapsode** estime que, par les réponses données, la Municipalité ne s'est jamais demandée si le Tribunal cantonal et la Presse avaient raison.

**M. le vice-président** demande à l'auteur de l'interpellation, **Mme J. Ribeiro**, si elle est satisfaite de la réponse municipale. Elle accepte la réponse même si elle aurait souhaité obtenir davantage de développement.

**-M. P. Marrello (C)** constate que le carrefour de la Chaux est magnifique. Il y a 3 arrêts de bus dans ce giratoire. Ils ne sont pas numérotés, est-il possible de leur attribuer un numéro afin de faciliter la montée et la sortie du bus par les enfants ? Entre le carrefour et le chemin des Romains, il y a une rupture de pente assez marquée, la situation est dangereuse en hiver. Avant la fin des travaux du carrefour, une solution est-elle envisagée pour pallier à ce problème ?

**M. Ph. Goletta** répond que la création du carrefour est un projet cantonal. La Commune n'a aucune maîtrise mais les remarques seront transmises. Le Canton a toujours tenu compte des vœux émis. **M. Ph. Goletta** contactera également les VMCV pour la numérotation des arrêts de bus.

**-Mme J. Ribeiro (P)** remercie la Municipalité pour avoir pris en compte son vœu concernant la sécurisation du secteur de l'hôpital psychiatrique de Nant.

-**M. F. Rittmeyer** (V) a assisté à une séance d'information de l'Office fédéral de l'énergie sur les économies d'énergie qui a eu lieu à l'usine Merck à Fenil. L'objectif est de présenter ce qu'une entreprise peut réaliser au niveau des économies d'énergie suite aux divers programmes d'impulsion de la Confédération et des Cantons.

Une équipe de 9 personnes travaille sur le sujet. Beaucoup de progrès sont réalisés dans les économies au niveau de leurs grands besoins de refroidissement. Qui dit refroidissement dit surplus de chaleur. Il a été confirmé qu'il y avait des surplus de chaleur, notamment dans l'eau rejetée à la Veveyse. Cette situation peut poser des problèmes environnementaux.

**M. F. Rittmeyer** est étonné d'apprendre que ces discussions n'avaient pas lieu avec les autorités de notre Commune, mais avec celles de Vevey. Ces contacts au sujet de l'utilisation de ces surplus de chaleur sont toujours en cours.

-**M. F. Rittmeyer** (V) relate qu'il avait signalé à la Municipalité que des eaux d'écoulement traversaient les déchets verts de la déchèterie, se chargeaient de jus, et allaient se perdre dans une grille d'eau claire pour aller directement polluer la Veveyse.

Il a constaté que la Municipalité a fait creuser un petit canal de drainage tout le long de la déchèterie, en amont. Les eaux d'écoulement sont maintenant récoltées et acheminées propres à la Veveyse. Il remercie la Municipalité pour avoir mener rapidement ces travaux.

-**M. C. Desmet** (C) informe que le groupe de travail informel pour la fusion des 4 communes du Cercle se réunira le mercredi 13 décembre 2017. Les Municipalités du Cercle rencontreront celles d'Oron, de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, St-Saphorin et Rivaz pour discuter des avantages et des inconvénients liés à leurs propres expériences.

-La parole n'est plus demandée. **M. le vice-président** remercie la Municipalité pour l'excellent travail d'élaboration du budget et les Conseillers pour leur participation. Il souhaite à tous de Belles Fêtes de fin d'année. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

-**M. le vice-Président** clôt la séance à 22h10.

Au nom du Conseil communal

Le vice-président



E. Gentilini



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard